



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

**ASSEMBLEE IUFE**

Margarita Sanchez-Mazas, Présidente  
[margarita.sanchez-mazas@unige.ch](mailto:margarita.sanchez-mazas@unige.ch)

**PV adopté de l'Assemblée de l'IUFE  
du jeudi 03 octobre 2013  
Pavillon mail, salle PM 234, de 17h00 à 19h00**

---

**Corps professoral présent :**

Margarita Sanchez-Mazas, FPSE  
Bruno Strasser, Faculté des sciences  
Jean-Luc Dorier, FEP  
Greta Pelgrims, FPSE  
Frédéric Yvon, FORDIF

**Corps professoral absent :**

Anne Sgard, IUFE  
Charles Heimberg, FPSE  
Bruno Strasser, Faculté des sciences

**Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche (CCER)**

Rémy Kopp, IUFE  
Glais Sales Cordeiro, FPSE  
René Rickenmann, FPSE

**Personnel administratif et technique (PAT)**

Alexandre Fouchault, représentant du PAT

**Etudiant-e-s**

Jean-Paul Derouette, étudiant, Président du MEES  
Laurence Muriset, étudiante, représentante du MEES

**Membres invités de manière permanente et présents :**

Bernard Schneuwly, directeur, IUFE  
Simon Toulou, responsable des stages, IUFE  
Sonia Buehler, administratrice IUFE  
Isabelle Maulini, représentante des enseignants du primaire, SPG  
Stéphanie Castanier, représentante des enseignants du secondaire I, FAMCO.  
Nicolas Bique, UCESG

**Absents – excusés :**

Walter Loosli, directeur adjoint, IUFE

## Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
  2. Approbation des PV du 29 mai et 27 juin 2013
  3. Questions à la Présidente
    - absence du directeur adjoint
    - point de situation sur la procédure d'engagement du-de la futur-e directeur-trice
    - arrivée de la nouvelle conseillère aux études Sophie Canellini-Beatrix
    - point de situation avec le dossier de reconnaissance et prochaine venue de la CDIP
    - point de situation sur la composition des membres de l'assemblée (départs? Changements?)
  4. Règlement DAS en disciplines artistiques et sportives de l'enseignement primaire (annexe)
  5. Retour sur la rentrée 2013-2014
  6. Point enseignement spécialisé : procédure d'engagement des futurs stagiaires
  7. Nouvelle organisation de la commission emploi stage et de la commission enseignement
  8. Règlement Forensec : point de situation
  9. Divers
- 

### 1. Approbation de l'OJ.

OJ approuvé.

### 2. Approbation des notes de séance du 29 mai 2013 et du 27 juin 2013

Les PV sont approuvés avec les modifications souhaitées.

### 3. Questions à la Présidente – Informations de la Présidente

#### ➤ **Absence du directeur adjoint**

Un courriel va être fait pour annoncer le retour de Walter Loosli dès le 7 octobre 2013 à 100%

#### ➤ **Point de situation sur la procédure d'engagement du-de la futur-e directeur-trice**

Pour rappel, la procédure de nomination est la suivante :

#### 1. Base réglementaire

Règlement de l'IUFE, Article 11, « La Direction », chapitre « Le Directeur »

1. Le directeur de l'Institut est un professeur membre de l'Institut
2. Il est proposé par le Conseil de l'IUFE et nommé par le Rectorat.
3. Il est nommé pour une période de quatre ans. Son mandat est renouvelable une fois.

#### 2. Concours

Afin de garantir la plus grande transparence, le rectorat lance un concours pour le poste de directeur de l'IUFE. Ce concours est annoncé par les canaux habituels pour une nomination d'un professeur en poste à l'UNIGE (voir esquisse ci-joint).

Le Conseil de l'IUFE se prononce sur le libellé du concours.

Une commission évalue les candidatures et rédige un rapport à l'intention du Conseil de l'IUFE.

#### 3. Commission de nomination

Le comité de direction suggère la composition suivante de la commission :

- Yves Flückiger, vice-recteur
- Anne Sgard, professeure (SES)
- Joaquim Dolz, professeur (FPSE)
- Jérôme David, professeur (Lettres)

- Didier Picard, professeur (Sciences)
- Frédéric Wittwer (DIP)
- Marie-Claire Cors-Hubert (PAT)
- CE du primaire et secondaire
- Etudiant

La commission de nomination s'est réunie le lundi 30 septembre. Le Conseil de l'IUFE transmettra un rapport au rectorat dès le 18 novembre 2013 afin qu'à fin novembre le nom de la personne qui succèdera à Bernard Schneuwly soit communiqué.

➤ **Arrivée de la nouvelle conseillère aux études Sophie Canellini-Beatrix**

Présentation de la nouvelle conseillère aux études, Mme Sophie Canellini. Son bureau est le numéro 117.

➤ **Point de situation avec le dossier de reconnaissance et prochaine venue de la CDIP**

Un groupe d'experts (nommés par les deux commissions secondaire I et II) mandaté par la CDIP viendra les 17 et 18 octobre prochains.

Voici, ci-dessous, la liste des membres du groupe d'experts mandaté par la CDIP :

- Marco Costi  
Membre de la commission de reconnaissance secondaire I,  
Direttore della Scuola media di Ambri,
- Marc Honsberger  
Membre de la commission de reconnaissance secondaire II,  
Responsable de la filière secondaire II, Haute école pédagogique du canton de Vaud, Lausanne
- Cyril Petitpierre  
Président de la commission de reconnaissance secondaire I,  
Directeur de la formation, Haute école pédagogique du canton de Vaud, Lausanne
- Dr. Roland-Pierre Pillonel  
Membre de la commission de reconnaissance secondaire II,  
Directeur du Centre d'enseignement et de recherche francophone pour la formation des enseignants et enseignantes du secondaire I et II, Fribourg
- Peter Stalder  
Membre de la commission de reconnaissance secondaire II,  
Rektor des Gymnasiums Hofwil, Münchenbuchsee
- Prof. Bruno De Lièvre  
Expert international,  
Vice-doyen de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université de Mons-Hainaut (Belgique)
- Dr. Dominik Allenspach  
Secrétaire scientifique de la commission de reconnaissance pédago-thérapeutique

Un rapport préliminaire a déjà été rendu par la CDIP, contenant 15 points à revoir. Un travail conséquent est fourni à cet effet. Les réponses seront envoyées aux 2 commissions. Le groupe d'experts (7 personnes) rencontrera des représentants de la Forensec et de la Direction, à savoir :

- le directeur, le directeur adjoint, l'administratrice (direction IUFE)
- 5 enseignants pour aborder les questions : de contenus de la formation, d'organisation des ateliers didactiques...
- les représentants de la formation pratique en les personnes de Simon Toulou et 3 FT, pour : la formation pratique, les stages...

- les représentants de la recherche en la personne de 4 professeurs : A. Müller, J. Dolz, Ch. Heimberg, S. Vanhülle
- le nouveau président du MEES, Jean-Paul Derouette, et vraisemblablement David Pillonel, ex président, pour aborder tout ce qui concerne les étudiants

Pour information : Bernard Schneuwly a fait la demande que la FAMCO et l'UNION soient entendues afin que la profession soit représentée. Cette demande n'a pas été acceptée. Cela ne s'est jamais fait dans le cadre d'une reconnaissance de diplôme par la CDIP.

A ce jour, les conditions de la CDIP sont, entre autres:

- Un niveau d'exigences plus élevé pour les étudiants dans leur discipline de formation
- En français, 90 crédits au lieu de 94
- Plus d'exigences pour le Master bi-disciplinaire

Bernard Schneuwly transmettra la décision prise par la CDIP au sujet de la reconnaissance.

Une reconnaissance CDIP fortifierait l'institution et lui accorderait davantage de crédibilité. Cependant, si la reconnaissance ne devait pas être acceptée, cela pourrait avoir un effet dominos.

Bernard Schneuwly explique qu'actuellement, dans la 2<sup>ème</sup> discipline, 90 crédits indifférents (Bachelor ou Master) sont demandés pour rentrer à l'IUFE (on ne fait pas la différence du nombre de crédits entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> discipline). Or, il est rappelé que la règle d'usage veut que :

- Pour la 1<sup>ère</sup> discipline, il faut 90 crédits ECTS dont 30 dans la discipline de Master
- Pour la 2<sup>ème</sup> discipline, au niveau de l'école de maturité, il faut uniquement 60 crédits ECTS

#### ➤ **Point de situation sur la composition des membres de l'assemblée (départs? Changements?)**

Le RO prévoit la composition suivante :

« 1. L'Assemblée est l'organe suprême

#### **Composition, durée des mandats et fonctionnement**

2. Le Comité de direction propose au rectorat la composition de l'Assemblée. Le rectorat la nomme.

La durée des mandats est de quatre ans. Elle est constituée de :

- Quatre représentants professeurs des programmes de formations dispensées par l'IUFE proposés par les comités ;
- Un représentant de chacune des facultés partenaires ;
- Quatre collaborateurs de l'enseignement et de la recherche de l'Institut, proposés par les collaborateurs eux-mêmes ;
- Quatre étudiants, proposés par les étudiants inscrits à l'Institut ;
- Un membre du personnel administratif et technique de l'Institut, proposé par ses pairs,
- Trois délégués des associations professionnelles représentatives des trois niveaux d'enseignement, le conseiller aux études, le responsable de l'administration, et le directeur de l'IUFE participent aux délibérations avec voix consultative.

L'Assemblée choisit le président parmi ses membres professoraux pour une durée de 4 ans, renouvelable une fois ».

Représentants des facultés et des programmes

- Anne Sgard, représentante de la SES, Comité de programme Forensec
- Charles Heimberg, FPSE
- Greta Pelgrims, MESP
- Frédéric Yvon, Fordif
- Roland Emery, CCER
- Jean-Luc Dorier, Compro FEP
- René Rickenmann, FAPSE
- Bruno Strasser, Faculté des Sciences
- Margarita Sanchez-Mazas, FAPSE
- Christopher Laenzlinger, Faculté des Lettres

4 étudiants : Jean-Paul Derouette et Laurence Muriset pour le MEES.

Myriam Kormann et Giulia Collera pour l'Adefep (ne sont plus là. Elles doivent être remplacées)

4 représentants CE : Roland Emery en remplacement de Greta Pelgrims, Glais Sales Cordeiro, René Rickenmann et Rémy Kopp

**Le règlement de l'IUFE devra être légèrement changé car il doit correspondre aux exigences de la CDIP en la matière.**

**Il reste à trouver** : 2 étudiants ADEFEP et 1 étudiant MESP (1 étudiant Fordif pas nécessaire).  
2 représentants PAT au lieu de 1.

#### **4. Règlement DAS en disciplines artistiques et sportives de l'enseignement primaire (annexe)**

Des modifications ont été apportées par rapport à juin 2013. C'est un règlement de formation continue.

Une question est posée par la représentante de la SPG : Quand la SPG va-t-elle être associée à ce DAS ?

**Réponse académique donnée par René Rickenmann** : la SPG ne participe pas à l'élaboration d'une formation continue commanditée par l'employeur.

D'autre part, c'est une formation qui ne compte actuellement que 4 étudiants, toutes disciplines confondues.

**Réponse de la direction de l'institut** : Nous n'avons pas intégré la SPG comme nous souhaitions le faire, dans la mesure où nous avons dû faire preuve d'une rapidité certaine imposée par la DGEP. De plus, des problèmes relatifs à l'organisation des stages ont très vite compliqué la mise en place de cette formation, qui subit des ajustements continus. La volonté de l'institut est d'y intégrer la SPG dès la prochaine réunion du Comité de programme à laquelle un représentant de la SPG sera sollicité.

Le MEES exprime son regret de voir à nouveau une structure se mettre en place de manière précipitée et comporter ainsi des risques certains de dysfonctionnements.

Art. 10 Entrée en vigueur

*Le présent règlement d'études entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2013. Il s'applique à tous les candidats et étudiants dès son entrée en vigueur.*

- L'entrée en vigueur en cours d'année n'est pas possible. Il y a un problème de date. En effet, la date du 1<sup>er</sup> octobre ne peut juridiquement pas être mentionnée. Cependant, il faut noter qu'il est question de formation continue, les délais octroyés sont donc plus grands.

#### **Art. 5 Programme d'études**

1. *Le programme d'études comprend trois domaines, constitués d'unités de formation (ci-après UF) et/ou de stages. Il correspond à l'acquisition de 40 crédits ECTS.*

2. *Le plan d'études fixe les intitulés des domaines, des UF dispensées, des stages, ainsi que le nombre de crédits attachés à chaque UF/stage. Le plan d'études est approuvé par le Comité de direction de l'Institut et par l'Assemblée de l'Institut.*

3. *Le plan d'études figure en annexe à ce règlement d'études. Il peut faire l'objet de modifications ultérieures sur proposition du Comité de programme et approuvées par la direction de l'IUFE.*

- Le plan d'études ne doit pas être mis en annexe.

#### **Art. 6 Contrôle des connaissances**

1. *Les modalités précises du contrôle des connaissances pour les UF et pour les stages sont communiquées par écrit aux étudiants dans les 3 semaines qui suivent le début des enseignements. Des notes minimum à ces épreuves peuvent être requises. Ces exigences sont communiquées aux étudiants par écrit.*

2. Chaque UF et chaque stage font l'objet d'une évaluation par les responsables de la formation. Cette évaluation peut prendre la forme d'une ou plusieurs épreuves orales et/ou écrites. Le travail de fin d'études et les épreuves doivent être réalisés dans les délais requis.

3. Les évaluations sont sanctionnées par une note comprise entre 0 (nul) et 6 (excellent) ou par une mention (acquis / non acquis). Si l'évaluation comporte plusieurs épreuves, une seule note est délivrée pour l'ensemble des épreuves. Dans ce cas, il s'agit de la moyenne des notes obtenues aux épreuves. L'étudiant doit obtenir une note, ou une moyenne de 4 au minimum à chaque évaluation. La réussite des différentes évaluations et la participation active et régulière aux UF et aux stages donnent droit aux crédits y afférents.

4. En cas d'obtention d'une note ou d'une moyenne inférieure à 4 ou la mention "non acquis" à l'une des évaluations ou au travail de fin d'études, l'étudiant peut se présenter une seconde et dernière fois selon des modalités qui lui seront indiquées par écrit par l'enseignant concerné. L'échec est considéré comme définitif si l'étudiant n'acquiert pas la note ou la moyenne de 4, ou la mention « acquis », et plus lors de la seconde tentative.

5. La présence active et régulière des étudiants est exigée à l'ensemble de la formation. Elle fait partie des modalités d'évaluation.

→ La mention « acquis / non acquis » ne convient pas. Le rectorat impose que les évaluations soient sanctionnées pour tout le monde de la même manière, à savoir de 0 à 6.

**Vote** : 11 Oui, 0 Non, 0 Abstention.

**Le « Règlement d'études en Diplôme de formation continue en disciplines artistiques et sportives de l'enseignement primaire: arts plastiques, musique, rythmique et éducation physique » est donc approuvé avec les remarques et modifications souhaitées.**

## 5. Retour sur la rentrée 2013-2014

### ➤ **Rentrée Forensec**

- A eu lieu le 29 août 2013 et les étudiants ont eu la séance de rentrée le 4 septembre
- Une discussion s'opère quant au problème de la remise des grilles horaires :  
Les grilles horaires ainsi que les contrats de stages doivent être envoyés au secrétariat Forensec plus rapidement car ils ne sont pas là suffisamment tôt et les CE en ont besoin pour répartir les étudiants avec les FT. Les étudiants demandent à ce que cela leur soit rappelé lors de la semaine de rentrée.

Cette information a déjà été répétée à de multiples reprises, précise le représentant du PAT et il n'est pas possible de répéter les consignes davantage.

Autant les représentants des étudiants que les représentants de la profession ajoutent que les horaires peuvent encore changer durant la semaine de rentrée. Il n'est donc pas facile de rendre ces grilles plus rapidement.

Cette situation ne concerne de loin pas tout le monde précise le représentant du PAT. La majeure partie des étudiants ont leur grille horaires définitive avant la rentrée.

Quoi qu'il en soit, ces grilles horaires doivent être remises au secrétariat de la Forensec 15 jours avant la rentrée de l'IUFE.

**Reste à définir si cette démarche revient aux étudiants ou aux directions d'écoles qui pourraient être chargées de les envoyer à l'IUFE puisque ce sont les directions qui les établissent. Ce point sera repris à la prochaine séance de la commission emploi stage.**

**Sonia Buehler suggère qu'une proposition soit faite, après concertation, à la prochaine assemblée.**

- La nouvelle version du guide de l'étudiant a été distribuée. Fortement appréciée.
- Continuité de la collaboration avec les facultés partenaires

- Présence lors des séances de rentrée
  - Fac des Lettres
  - SES, Sciences

➤ **Rentrée MESP**

- 2 volées pleines
- 50 personnes
- Bonne rentrée mais des problèmes sur l'organisation des stages avec l'OMP, ce qui crée des problèmes majeurs et des situations d'urgence :

1. **Problème de collaboration pour les places de stages avec une situation débloquée en urgence le jour du jeûne genevois.** Depuis, le mémo écrit de la procédure provisoire convenue, que l'OMP devait remettre à l'IUFE le mercredi 10 septembre, n'a pas été envoyé, et l'OMP a annulé la séance prévue le 23 septembre 2013 ;

2. **Problème de la "spécialisation" que l'OMP rend obligatoire aux étudiants de la MESP engagés** (1 étudiante ayant terminé la MESP, une n'ayant plus que le mémoire). Carola Vincent Gatti a annoncé à l'ensemble des étudiants de 2ème année de la MESP (lors d'une réunion d'accueil à l'OMP le jeudi 19 septembre) que la spécialisation est obligatoire pour tous. Les étudiants et la SPG ne sont pas d'accord. Il n'y a aucun document précisant cette obligation. La spécialisation est sur 2 ans, tous les mercredis après-midis. Il n'y a ni objectifs, ni RE, ni système d'évaluation ou de certification, et l'OMP n'est pas un institut de formation. Cette annonce orale de la part de l'OMP aux étudiants MESP est inquiétante; les étudiants se sentent dupés, et reprochent de ne pas avoir été avertis. Greta Pelgrims va faire une réunion pour leur exposer l'absence totale de la MESP dans cette décision, les aspects réglementaires en vigueur et que ce problème est en cours de discussion au niveau direction IUFE et DIP.

➤ **Rentrée FEP**

- Importante demande d'enseignants de la part du DIP. Cette demande ne pourra pas être entièrement couverte par la formation cette année. Il n'y a pas assez d'enseignants par rapport aux besoins de l'année prochaine. Un groupe de crise a été mis en place pour trouver des solutions et envisager différents scénarios afin de ne surtout pas engager des personnes au rabais.

➤ **Rentrée Fordif**

- Rien à signaler

**6. Point enseignement spécialisé : procédure d'engagement des futurs stagiaires**

Problèmes avec l'OMP qui revient sur ce qui a été défini dans la convention signée en 2011 concernant le recrutement des stagiaires qui est de la responsabilité de l'Institut de formation.

Pour mémoire, ce que stipule à ce sujet la convention :

## Engagements de l'Université

### Art. 2.1

#### Formation professionnelle initiale et continue des enseignantes et enseignants

a. L'Université s'engage à mettre en place et à développer la qualité des cursus de formation professionnelle initiale et continue des enseignantes et enseignants primaires et secondaires I et II et de l'enseignement spécialisé.

b. A cet effet, l'Université s'engage à :

1. assurer la formation professionnelle initiale et la formation continue des enseignantes et des enseignants primaires et secondaires I et II et de l'enseignement spécialisé. Demeurent réservées les compétences de la Confédération en la matière ;

L'OMP veut participer à la sélection et à l'engagement de ses stagiaires. La FEP est également concernée puisqu'elle a également un module.

Nous sommes dans un rapport de force avec l'OMP qui a bloqué la recherche de stagiaires. De plus, l'OMP veut imposer une spécialisation supplémentaire (tel que mentionnée plus haut dans le point « rentrée MESP »)

Cette nouvelle exigence s'ajoute encore à celle que l'OMP a déjà imposée sur l'obligation de fournir, pour effectuer un stage, un extrait de casier judiciaire + certificat de bonne vie et mœurs, alors que cela a déjà été fourni pour la FEP.

Cet état de fait est d'autant plus inquiétant que la MESP va vers le dépôt de sa demande de reconnaissance CDIP; si ce n'est pas résolu (en la faveur de la MESP), l'enquête de la commission, notamment auprès des étudiants, mettra le doigt sur cet énorme problème intra-cantonal, et des risques de préjudice porté à l'octroi de la reconnaissance sont à envisager.

**Les points 7 et 8 sont renvoyés à la prochaine séance.**

### 9. Divers

La SPG est inquiète car le PDC, sous la houlette de Guy METTAN, souhaite que l'IUFE soit remplacé par une HEP.

Pour mémoire, à la lecture de son programme électoral (<http://pdc-ge.ch/programme/formation/creer-une-haute-ecole-pedagogique/>), le PDC entend mettre fin à l'expérience de l'IUFE pour remplacer cette *Genferei* par une HEP.

Le Parti Libéral Radical, en la personne d'André Duval, est aussi en faveur de cette transformation.

La Direction de l'IUFE rend attentif que revenir à un ancien système coûterait extrêmement cher et serait plus que complexe à mettre en place, avec une période de transition difficilement réalisable.

Sur ce, la direction de l'IUFE reste confiante et espère vivement que la raison l'emportera.

Face à cela, Monsieur Jean-Paul Derouette met l'accent sur la nécessité absolue de faire fi des partis, et de donner le mot d'ordre qui se doit d'être « avoir un esprit de corps ».

La séance est levée à 19h00.